

DUMONT & ASSOCIES - COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société à Responsabilité Limitée
au Capital Social de 10.000 Euros
Siège Social : 49, Rue Jean-Jacques Rousseau
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

RCS SEDAN 440 239 267
N° SIRET : 440 239 267 00014

Dépôt n° 943

du 10 MAI 2012

---oOo---



ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

- Monsieur Alain NICAISE, né le 15 Mars 1965 à (10000) TROYES, de nationalité française, en instance de divorce avec Madame Christine DUMONT, demeurant à (75011) PARIS, 140 Boulevard Voltaire,

ci-après dénommé "le cédant",

- Monsieur Pierre DUMONT, né le 30 Juin 1958 à (55100) VERDUN, de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Myriam ANNOULD, demeurant à (08090) AIGLEMONT, 19 Rue de Ligneul,

ci-après dénommé "le cessionnaire",

Agissant en qualité d'Associés de la SARL "DUMONT & ASSOCIES - COMMISSAIRE AUX COMPTES", au capital social de 10.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 100 Euros chacune, numérotées de 1 à 100, dont le siège social est à (08000) CHARLEVILLE-MEZIERES, 49 Rue Jean-Jacques Rousseau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sedan sous le n° 440 239 267 et identifiée au SIRET sous le n° 440 239 267 00014,

Ont procédé à la cession de parts sociales suivante :

CESSION DE PARTS

Monsieur Alain NICAISE cède et transporte par ces présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Pierre DUMONT qui accepte, CINQ PARTS, numérotées 91 à 95 ci.....

5 parts
=

---oOo---

Handwritten signature: M. ANNES

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seul droit aux bénéfices de l'exercice en cours, revenant auxdites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROES (2.400 €) la part, soit au total DOUZE MILLE EUROES (12.000 €).

Lequel prix, le cessionnaire a payé comptant au cédant, lequel lui reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Aux présentes, intervient Madame Myriam ANNOULD et affirme ne pas revendiquer la qualité d'Associé, qu'elle entend laisser à Monsieur Pierre DUMONT, son conjoint.

DROITS D'ENREGISTREMENT

A la charge du cessionnaire, la présente cession sera enregistrée auprès des services de l'enregistrement de CHARLEVILLE-MEZIERES moyennant un droit de 3 % (après abattement de 23.000 euros, multiplié par le pourcentage de parts cédées de la société), soit la somme de :

- Base des droits d'enregistrement :
 $12.000 \text{ Euros} - (23.000 \times \frac{5}{100}) = 10.850 \text{ Euros}$
- Droits d'enregistrement :
 $10.850 \times 3 \% = 325,50 \text{ euros, arrondis à } 326 \text{ Euros}$

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Christian DUMONT, gérant, pour constater, par un procès-verbal, le caractère définitif de la modification des statuts et au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal ci-dessus visé, pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés, savoir :

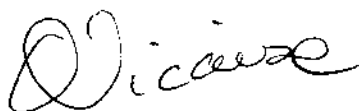
- par le cessionnaire, qui s'y oblige, dans la mesure où ces frais se rattacheront aux cessions de parts qui lui ont été consenties,

Handwritten signatures:
 JAW
 UED

- par la Société pour les frais et droits afférents aux modifications apportées aux statuts.

Fait en six originaux,

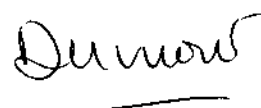
A CHARLEVILLE-MEZIERES, le 16 Janvier 2012.



Monsieur Alain NICAISE



Monsieur Pierre DUMONT



Madame Myriam DUMONT-ANNOULD

Enregistré à : SIE DE CHARLEVILLE-MEZIERES

Le 26/01/2012 Bordereau n°2012/110 Case n°1

Enregistrement : 326 €

Pénalités :

Ext 382

Total liquidé : trois cent vingt-six euros

Montant reçu : trois cent vingt-six euros

L'Agente administrative des finances publiques

Marie BIANCHI-AL

